

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT GATIEN DES BOIS**

SÉANCE DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

Date Convocation : 20 janvier 2022

Date Affichage : 21 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 26 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes « Le Pôle » pour le plein respect des mesures barrières et des règles sanitaires en vigueur en raison de la pandémie du COVID-19 et sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Philippe LANGLOIS, Bruno ARNOULD, Josette CARIOU, Sophie DEPREZ, Jacqueline FOSSE, Hendrik GAUTIER, Philippe GILLES, Nadine LAMBINET-PELLE, Jean-François MARTIN, Ihsane ROUX, Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE,

Monsieur Vincent MASSUE donne pouvoir à Madame Ihsane ROUX pour le représenter
Absent excusé : Monsieur Pascal JEAN

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE a été élue secrétaire de séance.

Intervention préalable à la séance

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal afin d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour de la convocation :

- Nomination du référent DPO pour la commune

Nomination du référent DPO pour la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 1^{er} décembre 2021 sur l'autorisation donnée pour la signature de la convention de mutualisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme et donne connaissance de la nécessité de nommer un référent DPO pour la commune conformément à l'article 37 du RGPD en matière de protection des données à caractère personnel.

Monsieur le Maire propose Madame Stéphanie GILLE, adjoint administratif en charge de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité Madame Stéphanie GILLE référente DPO de la commune de Saint-Gatien-des-Bois.

Urbanisme : Déclassement Parcelle AP 137

Dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle AP 137, Rue des Ecoles à Monsieur Jean-Louis MARIE, le Conseil Municipal confirme son déclassement du domaine public vers le domaine privé.

Urbanisme : Vente et déclassement Parcelle AN 280 – Allée des Charmilles

La société Partélios Habitat, bailleur social, souhaite vendre à Monsieur MARTIN et Madame GUESDON leur logement situé 2 allée des Charmilles à SAINT GATIEN DES BOIS cadastrée section AN n°271. Or, il est apparu qu'une partie de leur « jardin » constitue une parcelle cadastrée section AN n°280 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose de leur céder cette parcelle d'une contenance de 2m² pour un euro symbolique et de la déclasser du domaine public en domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de vendre la parcelle AN 280 pour un euro symbolique et de la déclasser du domaine public en domaine privé.

Urbanisme : Renoncement clause

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au sein de l'acte de vente en date du 1^{er} mars 2005, reçu par Me Thierry ALEXANDRE, par lequel la commune de SAINT GATIEN DES BOIS cède à la société « HPE », désormais Partélios Habitat, les parcelles anciennement cadastrées section AN n°129 et 130 figure sous le paragraphe « EVALUATION » en page 8 la clause suivante : *« Il est expressément convenu entre les parties aux présentes que l'ancien propriétaire bénéficiera du droit exclusif d'attribuer les logements construits par le nouveau propriétaire, aux locataires de son choix, et ce pendant une durée de 30 années à compter de ce jour. Etant ici précisé que ce droit exclusif d'attribution s'imposera tant au nouveau propriétaire qu'à tous acquéreurs successifs. »*.

Par conséquent, une délibération doit être prise afin que la commune renonce à cette clause pour que la société Partélios Habitat puisse vendre les propriétés de l'allée des Charmilles en priorité à leurs locataires.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renoncer à la clause précitée.

Tableau Financement Tiers-lieux

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité suite à l'achat de l'ancienne école privée grâce à l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière :

- Tiers lieux rural
 - Espace experts (accompagnement des entreprises)
 - Espace coworking / formation
 - Espace ateliers (idée d'atelier maraichage dans la parcelle derrière l'école)

La commune bénéficie déjà d'un nombre de subventions : budget prévu est 1,5 M€

- 380 000 € : fonds friche, suite à l'intervention de l'EPFN (rénovation de l'école)
- 313 000 € : projet inscrit au contrat de territoire de la Région

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour solliciter tous les financeurs potentiels :

- Etat (DETR, DSIL, FNADT)
- Région
- Département
- Fonds européens pour une programmation 2023/2027

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de solliciter l'ensemble des subventions.

Convention FREE

Monsieur le Maire fait part de la demande de FREE pour la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation d'un relais téléphonique sur le château d'eau pour le développement de la 5 G (surface de 10 m² environ sur la coupole du château d'eau qui recevra un dispositif d'antennes et faisceaux hertziens de 2,70 m de hauteur, installé selon les normes techniques agréées en vigueur).

La déclaration préalable a été déposée et acceptée par le service instructeur de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, le 24 janvier 2022. L'indemnité annuelle pour la commune est de 5 000 €.

C'est une convention tripartite :

- Le propriétaire : Commune de Saint-Gatien-des-Bois
- L'exploitant : Véolia
- L'occupant : FREE Mobile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation d'un relais téléphonique sur le château d'eau de la commune.

Servitude SDEC / Commune de Saint-Gatien-des-Bois

Le 14 janvier 2022, un projet d'acte notarié a été reçu en mairie qui a pour but de réitérer en la forme authentique une convention signée le 23 juillet 2019 avec le SDEC Energie sur une servitude sur la parcelle AN 39 dans le lotissement de la Rançonnière, rue du Conquérant (anciennement Herbage du Reux) pour 438 m² pour un droit réel de jouissance spéciale afin d'installer des câbles et des coffrets électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de consentir au SDEC Energie le droit de servitude et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Signature Avenant 1 au contrat de licence de marque entre la commune de Deauville et la commune de Saint-Gatien-des-Bois : exploitation des marques « Deauville » et

INDEAUVILLE

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat de licence des marques, produits et services détaillés ci-après, avec la Commune de Deauville, jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette Licence a été conclue exclusivement aux fins d'autoriser la Commune de Saint-Gatien-des-Bois à conclure une licence de marque avec la Société Publique Locale de Développement territorial et touristique du territoire de Deauville, en lien avec la mission de marketing touristique communal qui lui est confiée par chacune des onze communes associées en son sein, qui ont vocation à partager la Marque Territoriale **INDEAUVILLE**.

Cette Licence arrivant à son terme, il est proposé de prolonger sa durée par avenant pour la période 2022 à 2026 dans les mêmes termes et conditions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte les conclusions du rapport, approuve l'avenant n°1 de prolongation de la licence de marque entre la Commune de Deauville et la Commune de Saint-Gatien-des-Bois pour les années 2022 à 2026 incluses et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Signature Avenant 1 au contrat de licence de marque entre la commune de Saint-Gatien-des-Bois et la SPL : exploitation des marques « Deauville » et

INDEAUVILLE

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat de licence des marques, produits et services détaillés ci-après avec la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville.

Ces marques ont été concédées par la Ville de Deauville à la Ville de Saint-Gatien-des-Bois, par contrat séparé, jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé de prolonger la durée de cette licence pour la période 2022 à 2026 dans les mêmes termes et conditions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents adopte les conclusions du rapport, approuve l'avenant n°1 de prolongation de la licence de marque entre la ville de Saint-Gatien-des-Bois et la SPL pour les années 2022 à 2026 incluses et autorise Monsieur le Maire à le signer.

SPL : Tarifs 2022

Monsieur le Maire présente les tarifs maximums 2022 pratiqués par la SPL qui doivent faire l'objet d'un accord de chaque commune, à savoir :

ENCARTS PUBLICITAIRES - tarifs 2022

Guides inDeauville "Histoires à partager"						
Tarifs HT	2e de couverture	3e de couverture	4e de couverture	Page intérieure	1/2 page intérieure (uniquement dans le Carnet d'adresses)	2e page achetée dans un guide MKG (valable sur la page la moins chère)
	1 200,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	500,00 €	650,00 €	-10%
	Bandeaux e-newsletter hebdo "Ma semaine in Deauville"			Publi-reportage		Création graphique
Tarifs HT	1 Parution à la semaine	2 parutions consécutives	3 parutions consécutives	Publi-reportage sur indeauville.fr - 1 post réseaux sociaux		Création encart publicitaire par graphiste
	300,00 €	400,00 €	500,00 €	300,00 €		50,00 €

VISITES GUIDEES - tarifs 2022

Tarifs TTC visites individuelles, guidées et thématiques	
Adulte toutes visites (à partir de 18 ans)	7,50 €
Enfant (5-17 ans)	6,50 €
Enfant - de 5 ans	Gratuit
Famille 2 adultes + 3 enfants visites ludiques et secrets de plage	31,00 €
Visite du goût	30,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve lesdits tarifs.

QUESTIONS DIVERSES

Téléphonie mairie

Depuis le 3 janvier dernier, la mairie connaît un problème de téléphonie. Un numéro provisoire a été mis en place depuis le 25 janvier 2022 qui fonctionne sur les téléphones portables des agents et sur les PC.

Création Poste Adjoint Technique

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'arrêt maladie de Madame Isabelle ANDRÉ, qui nous a envoyé dernièrement un courrier très touchant, Madame Laurence VAN DIJK la remplace à l'entretien des différents sites de la commune depuis le 13 juillet 2020. Monsieur

Quant à la procédure qui a fait l'objet d'une concertation, c'est une mise en compatibilité du PLUi avec les objectifs du promoteur. Il est à souligner qu'il s'agit d'un seul promoteur dans cette opération, Monsieur le Maire rappelant que la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ne souhaitait pas plusieurs promoteurs, la discussion étant ainsi facilitée.

Monsieur le Maire souhaite le soutien des membres du Conseil considérant que ce projet est une vraie chance pour Saint-Gatien-des-Bois.

Circulation des poids lourds sur le territoire

Autre point évoqué celui de la réunion du 19 janvier 2022 avec Monsieur le Sous-Préfet, les maires des communes environnantes et l'ensemble des services du Département sur la problématique routière : la circulation des poids lourds sur le territoire. Dans le triangle entre Honfleur, Deauville, Pont l'Evêque, nous sommes submergés de passages de gros camions, de 38 et 44 tonnes.

Monsieur le Maire a proposé une action concertée avec les autres maires : lors de cette réunion a été acté le projet d'une délibération conjointe pour éviter tout passage de camions de plus de 19 tonnes sur le territoire sauf desserte locale. Tout autre camion qui sera sur le territoire sera contrôlé par la gendarmerie présente à cette réunion.

Mais cela aura une incidence forte sur la commune de Canapville car même si les camions prennent l'autoroute, ils devront traverser celle-ci.

Un projet datant de 1972 va être relancé qui pourrait voir le jour en 2026 : « le projet de la rétro littoral » qui part de la Correspondance, traverse le chemin des Beauvais pour sortir au carrefour de la Vierge et prendre la direction de Bonneville-sur-Touques. Il faut savoir que la SAFER préempte depuis longtemps sur tous les terrains qui se libèrent notamment pour compenser la perte des agriculteurs. Cela peut solutionner le caractère accidentogène du lieu-dit la Correspondance, du chemin de la Mue, RD 288, et de Bonneville-sur-Touques. Monsieur le Maire donne l'exemple du 15 août 2021 où un comptage a été fait entre la route du Theil et anciennement Ruaux : 18 000 passages véhicules dans la journée.

Nous avons également à penser à la sécurité des enfants allant à l'école : 2 signaux d'avertissement pour traverser (petites tortues) sont placés près du passage piéton rue des Brioleurs depuis le mois de janvier tous les matins avant l'ouverture des classes.

Dates réunions

Dates des prochaines réunions des commissions :

- 1^{er} février 14h00 Fête du Bois
- 14 février 09h30 Bibliothèque
- 18 février 09h00 Cimetière
- 18 février 10h00 Travaux
- 23 février 20h00 Conseil Municipal
- 02 mars 10h00 Communication
- 08 mars 14h00 Finances
- 30 mars 18h00 Conseil Municipal – Vote des budgets

Rappel des dates des prochaines élections afin de bloquer ces dates pour la tenue des bureaux de vote pour être suffisamment nombreux :

- Elections présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives 12 et 19 juin 2022

Interventions / réponses

Sophie Deprez :

- ⇒ un drone a été signalé dans le bourg, derrière la boulangerie
 - Monsieur le Maire : Il s'agirait peut-être du drone qui prépare les futurs travaux pour l'antenne FREE
- ⇒ la dégradation du trottoir allant de la boulangerie à la Porte Rouge, dangereux les jours de pluie
 - Monsieur le Maire : Le Département prévoit de refaire toute la route du centre bourg en 2023 avec un nouveau revêtement
 - A mettre à l'ordre du jour d'une commission « voirie » : l'amélioration de la circulation du centre, réfléchir au devenir du « haricot » à l'entrée de Saint-Gatien (gêne pour les riverains), refaire ou non une opération « Cœur de Bourg ». Aides possibles du CAUE, l'EPFN qui peuvent faire des études gratuitement pour nous accompagner sur une réflexion.
- ⇒ L'école de musique intercommunale Claude Bolling de Trouville va être mise sous tutelle de l'Etat.

Nadine Lambinet-Pelle :

- ⇒ Parler des prochains événements festifs sur la commune par rapport au programme du deuxième semestriel
 - Mars : repas de l'APE
 - Avril : la fête des Plantes
 - Faire une banderole ou non
 - Mai : vide-greniers de l'APE
 - Juin : organisation ou non d'une fête de la Musique
 - Fête du Bois le 25 juin
 - Août : le marché des produits laitiers
 - Novembre : la fête des plantes en lien avec la fête de la pomme organisé par le CCAS
- ⇒ Questionnement sur le nom « La fête du Bois » (arbre qui est mort) ?
 - Philippe Gilles : la fête du Bois c'est « qu'est-ce-qu'on fait avec le bois ? »
 - Bruno Arnould : l'appeler la nuit des forêts ?
 - Monsieur le Maire rappelle tout ce qui a été évoqué pour la fête du bois qui est lié à l'artisanat du bois, le travail du bois..... Propose que cela soit évoqué lors de la prochaine commission puis au prochain Conseil Municipal pour faire valider à l'ensemble du groupe le travail des membres de la commission

Monsieur le Maire souhaite, comme évoqué dans ses vœux, que ces manifestations deviennent pérennes.

- ⇒ Semestriel : Saint-Gatien étant un village rural, la commission Communication pensait pour le 3^{ème} prendre comme thème « les fermes de Saint-Gatien-des-Bois »
 - Monsieur le Maire souhaiterait que l'on attende car il serait intéressant de le coupler avec le Plan d'Alimentation Territoriale, Monsieur le Maire assurant cette présidence au sein de la Communauté de communes. Cela permettrait de sensibiliser le public.
- ⇒ Proposition de parler des artisans, des entreprises de la commune
- ⇒ 425 abonnés à Illiwap (39 depuis la distribution du semestriel de décembre)
 - Monsieur le Maire : penser à le relayer sur la plateforme BL.Enfance afin de sensibiliser les parents de l'école

Ihsane Roux :

- ⇒ Changement d'opérateur (téléphone et internet) à la mairie et à l'école à partir du 3 février prochain.
- ⇒ La commission Numérique se réunit le 14 février pour le changement du site internet qui est devenu obsolète afin de discuter des supports et pouvoir les proposer à la réunion Communication

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 53.

